

Bulletin officiel n° 13 du 1er avril 2010

Sommaire

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR (RLR : 120-1)

Attributions de fonctions

arrêté du 5-3-2010 (NOR : MENA1000208A)

Enseignement supérieur et recherche

Haut conseil de la science et de la technologie (RLR : 410-0)

Délégation de signature

décision du 1-3-2010 (NOR : ESRR1000076S)

Travaux d'initiative personnelle encadrés (RLR : 471-0)

Thème en mathématiques et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur, physique et technologie, technologie et sciences industrielles, technologie, physique et chimie, biologie, chimie, physique et sciences de la Terre et technologie-biologie - année universitaire 2010-2011

arrêté du 24-2-2010 (NOR : ESRS1000073A)

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur (RLR : 544-4b)

« Services et prestations des secteurs sanitaire et social » : définition et conditions de délivrance

arrêté du 17-2-2010 - J.O. du 16-3-2010 (NOR : ESRS0927973A)

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil scientifique de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

arrêté du 25-2-2010 (NOR : ESRR1000075A)

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Caen, école interne de l'université de Caen Basse-Normandie

arrêté du 1-3-2010 (NOR : ESRS1000078A)

Diplôme

Liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'État de psychologie scolaire à la session de juin-juillet 2009

arrêté du 24-2-2010 (NOR : ESRS1000077A)

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions

NOR : MENA1000208A

RLR : 120-1

arrêté du 5-3-2010

MEN - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987, modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-991 du 25-5-2007 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1 - L'annexe F de l' [arrêté du 23 mai 2006](#) susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DEPP B1

Bureau des études statistiques sur l'enseignement scolaire

Au lieu de : Chantal Brutel

Lire : Sylvie Le Laidier, administratrice de l'INSEE, chef du bureau à compter du 1er mars 2010.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 mars 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et par délégation,

Le secrétaire général,

Pierre-Yves Duwoye

Enseignement supérieur et recherche

Haut conseil de la science et de la technologie

Délégation de signature

NOR : ESRR1000076S
RLR : 410-0
décision du 1-3-2010
ESR - DGRI SPFCO B2

Vu décret n° 2005-850 du 27-7-2005 notamment article 3 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; décret n° 2006-698 du 15-6-2006 modifié, notamment article 8 ; décret du 29-7-2009 ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié ; décision du 27-10-2009

Article 1 - Délégation est donnée à monsieur Armel de La Bourdonnaye, contractuel, chef du département de la coordination et des politiques transversales, chargé des fonctions de secrétaire général du Haut conseil de la science et de la technologie, à l'effet de signer, au nom de la ministre chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, relatifs à la gestion du Haut conseil de la science et de la technologie.

Article 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 1er mars 2010
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le directeur général pour la recherche et l'innovation,
Ronan Stéphan

Enseignement supérieur et recherche

Travaux d'initiative personnelle encadrés

**Thème en mathématiques et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur, physique et technologie, technologie et sciences industrielles, technologie, physique et chimie, biologie, chimie, physique et sciences de la Terre et technologie-biologie -
année universitaire 2010-2011**

NOR : ESRS1000073A
RLR : 471-0
arrêté du 24-2-2010
ESR - DGESIP

Vu code de l'Éducation ; décret n° 94-1015 du 23-11-1994 modifié notamment par décret n° 2007-692 du 3-5-2007, notamment article 11 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêté du 11-3-1998 modifié ; arrêté du 3-5-2005 ; avis du CNESER du 15-2-2010 ; avis du CSE du 28-1-2010

Article 1 - Le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) est fixé pour l'année scolaire 2010 - 2011 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 février 2010
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
et par délégation,
Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Annexe

1 - Rappel d'un des objectifs de formation des Travaux d'initiative personnelle encadrés (Tipe) : initiation à la démarche de recherche

Lors des travaux d'initiative personnelle encadrés, l'étudiant a un travail personnel à effectuer, qui le met en situation de responsabilité. Cette activité est en particulier une initiation et un entraînement à la démarche de recherche scientifique dont chacun sait que les processus afférents sont nombreux et variés.

L'activité de Tipe doit amener l'étudiant à se poser des questions avant de tenter d'y répondre. En effet, le questionnement préalable à l'élaboration ou à la recherche des solutions est une attitude courante que pratiquent les scientifiques, chercheurs, ingénieurs. La recherche scientifique et technologique conduit à l'élaboration d'objets de pensée et d'objets réels, qui participent au processus permanent de construction qui va de la connaissance à la conception, voire à la réalisation, et portent le nom d'inventions, de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques. La mise en convergence de travaux de recherche émanant de plusieurs champs disciplinaires assure le progrès des connaissances et permet des avancées dans l'intelligibilité du monde réel.

2. Intitulé du thème Tipe pour l'année scolaire 2010-2011

Pour l'année 2010-2011 le thème Tipe commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé : **Mobilité, mouvement.**

3. Commentaires

Le travail de l'étudiant en Tipe doit être centré sur une véritable démarche scientifique réalisée de façon concrète. L'analyse du réel, de faits, de processus, d'objets, etc., doit permettre de dégager une problématique en relation explicite avec le thème proposé. La recherche d'explications comprend une investigation mettant en œuvre des outils et méthodes auxquels on recourt classiquement dans tout travail de recherche scientifique (observations, réalisation pratique d'expériences, modélisations, formulation d'hypothèses, simulations, validation ou invalidation de modèles par comparaison au réel, etc.). Cela doit amener l'étudiant à découvrir par lui-même, sans ambition excessive, mais en sollicitant ses capacités d'invention et d'initiative.

4. Contenus et modalités

L'adhérence du sujet choisi par l'étudiant au thème de l'année pourra s'opérer par des entrées diverses comme le suggère la liste non exhaustive suivante : **déplacement, dynamique, trajectoire, vitesse**, etc.

Le travail fourni conduira à une production personnelle de l'étudiant (observation et description d'objets naturels ou artificiels, traitement de données, mise en évidence de phénomènes, expérimentation, exploitation de l'outil informatique, modélisation, élaboration, etc.) réalisée dans le cadre du sujet choisi adhérant au thème.

Cette production ne peut en aucun cas se limiter à une simple synthèse d'informations collectées, mais devra comporter une « valeur ajoutée » apportée par l'étudiant.

Les étudiants effectuent ces travaux de façon individuelle ou en petit groupe d'au maximum cinq étudiants, la qualité et le nombre des thèmes choisis permettant une réflexion générale du groupe. Toutefois, dans le cas d'un travail collectif, le candidat devra être capable à la fois de présenter la philosophie générale du projet, et de faire ressortir nettement son apport personnel à cette œuvre commune.

5. Compétences développées

Les Tipe permettent à l'étudiant de s'enrichir du contact de personnalités physiques extérieures au lycée (industriels, chercheurs, enseignants, etc.), de montrer ses capacités à faire preuve d'initiative personnelle, d'esprit critique, de capacités d'exigence, d'approfondissement et de rigueur et de rapprocher plusieurs logiques de raisonnement, par exemple par un décloisonnement des disciplines.

Ils permettent à l'étudiant d'acquérir entre autres les compétences suivantes :

- collecter des informations pertinentes (internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée au thème ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle.

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

**« Services et prestations des secteurs sanitaire et social » :
définition et conditions de délivrance**

NOR : ESRS0927973A

RLR : 544-4b

arrêté du 17-2-2010 - J.O. du 16-3-2010

ESR - DGESIP

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêté du 19-6-2007 ; commission professionnelle consultative « sanitaire et sociale » du 8-10-2009 ; avis du CNESER du 16-11-2009 ; avis du CSE du 28-1-2010

Article 1 - À l'annexe II « Stage en milieu professionnel » de l' [arrêté du 19 juin 2007](#) susvisé, les dispositions relatives aux caractéristiques des lieux de stage sont complétées par les dispositions suivantes :

« L'obligation de stage dans une structure du champ de la protection sociale ne s'applique pas à la session 2010 de l'examen ».

Article 2 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil scientifique de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

NOR : ESRR1000075A
arrêté du 25-2-2010
ESR - DGRI SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 25 février 2010, sont nommés membres du conseil scientifique de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

En qualité de personnalité scientifique proposée par la ministre chargée de la Recherche :

- Chahab Nastar,

En remplacement de :

- Michaël Brady.

En qualité de personnalité scientifique proposée par le ministre chargé de la Défense :

- Jacques Blanc-Talon,

En remplacement de :

- Bernard Dubuisson.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Caen, école interne de l'université de Caen Basse-Normandie

NOR : ESRS1000078A
arrêté du 1-3-2010
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 1er mars 2010, il est mis fin, à compter du 30 septembre 2009, aux fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Caen, école interne de l'université de Caen Basse-Normandie, exercées par Jean-Marc Guegueniat.

Stanislas Hommet, directeur adjoint chargé de la formation initiale et continue, est nommé en qualité de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Caen, école interne de l'université de Caen Basse-Normandie, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Diplôme

Liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'État de psychologie scolaire à la session de juin-juillet 2009

NOR : ESR1000077A
arrêté du 24-2-2010
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 24 février 2010, l'arrêté du 7 janvier 2010 est modifié comme suit :

Sandrine Duvignac est retirée de la liste des admis du centre de Bordeaux II figurant à l'article 1, II.